Autorisation relative au programme de paiement préautorisé pour une carte MasterCard[MD] de la HSBC

1

Directives :

- Veuillez lire les conditions relatives à la convention de débit préautorisé (DPA) et remplir toutes les sections se trouvant ci-dessous. Chaque titulaire de compte doit signer la présente autorisation.
- Veuillez joindre un chèque portant la mention « ANNULÉ » ou la partie supérieure de votre relevé de compte personnel et aller porter le tout à une succursale de la Banque HSBC Canada. Vous pouvez également poster ou télécopier le formulaire d'autorisation et le chèque portant la mention « ANNULÉ » directement au service à la clientèle MasterCard de la HSBC à l'adresse C. P. 20, Succursale M, Montréal (Québec) H1V 3L6 ou au numéro de télécopieur 1-866-371-4722.
- Pour toute question, veuillez communiquer avec le service à la clientèle MasterCard de la HSBC, au 1-866-406-4722.
- Veuillez prendre bonne note du mode paiement que vous avez choisi et conserver les conditions relatives à la convention de DPA dans vos dossiers.

Conditions relatives à la convention de DPA

1. Chaque titulaire de compte dont le nom figure ci-après (désigné par les termes « je » ou « moi ») autorise la Banque HSBC Canada (« HSBC ») et l'établissement financier désigné (ou tout autre établissement financier que je peux autoriser, en tout temps) à effectuer les débits, selon mes directives, pour des paiements périodiques mensuels et des paiements uniques à l'occasion, afin de rembourser les montants exigibles aux termes de mon compte MasterCard de la HSBC. Je conviens par les présentes que j'utilise ma carte MasterCard de la HSBC à des fins personnelles.
2. Les paiements réguliers mensuels pour les montants indiqués ci-après (ces montants peuvent varier) seront débités au compte désigné, à la date d'échéance indiquée sur le relevé mensuel de mon compte MasterCard de la HSBC. La HSBC me fera parvenir un avis écrit au moins dix (10) jours avant l'échéance de chaque débit. Le relevé mensuel de mon compte MasterCard constituera cet avis écrit.
3. Je peux demander que le montant du débit préautorisé soit modifié (par exemple au moyen d'une directive téléphonique ou d'une autre façon). De plus, la HSBC obtiendra mon autorisation pour tout autre débit sporadique ou unique. Je comprends que dans ces circonstances, aucun préavis ne me sera transmis.
4. La présente autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que la HSBC reçoive un avis écrit de ma part relativement à un changement ou à une annulation. Je peux révoquer l'autorisation, en tout temps, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à la HSBC. Je peux obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou plus de renseignements sur mon droit d'annuler une convention de DPA auprès de mon établissement financier ou en visitant www.cdnpay.ca. Je conviens que l'autorisation ne s'applique qu'au mode de paiement et n'a aucune incidence sur tout montant exigible auprès de la HSBC.
5. La HSBC peut céder la présente convention, directement ou indirectement, par application de la loi, changement de contrôle ou autrement, à toute personne, pourvu que la HSBC me fasse parvenir un préavis d'au moins dix (10) jours avant une telle cession, y compris l'identité et les coordonnées du cessionnaire.
6. J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente convention de DPA. Pour obtenir le formulaire de remboursement ou plus de renseignements au sujet de mes droits de recours, je peux communiquer avec mon établissement financier ou visiter le site www.cdnpay.ca. Les DPA sont gérés par la Banque HSBC Canada, au nom de la HSBC.

Veuillez conserver la section supérieure dans vos dossiers.

2

Renseignements sur le titulaire de carte

Numéro de la carte MasterCard de la HSBC : _____

Nom du titulaire principal (en lettres moulées) : _____

Signature du titulaire principal : _____

3

Renseignements sur l'établissement financier

Établissement financier : _____ Numéro de compte : _____ Numéro d'identification : _____

Veuillez inscrire, en lettres moulées, le(s) nom(s) du(des) titulaire(s) du compte (compte de dépôt de particulier seulement). Le nom d'au moins un titulaire doit être celui du titulaire de carte indiqué ci-dessus. S'il s'agit d'un compte conjoint, les deux titulaires doivent signer la présente convention de DPA.

Nom du titulaire (en lettres moulées) : _____ Nom du titulaire (en lettres moulées) :_____

4

Montant des paiements périodiques mensuels (choisissez-en un seul) :

☐ Paiement minimal figurant sur mon relevé mensuel

OU

☐ Solde figurant sur mon relevé mensuel (le nouveau solde)

_____	X_____	_____	X_____
MM/JJ/AA	Signature du titulaire	MM/JJ/AA	Signature du titulaire

IMPORTANT : VEUILLEZ JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE D'AUTORISATION UN CHÈQUE PORTANT LA MENTION « ANNULÉ » OU LA PARTIE SUPÉRIEURE DE VOTRE RELEVÉ DE COMPTE PERSONNEL.

HSBC

Votre banque, partout dans le monde

[MD] MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Incorporated. Utilisée en vertu d'une licence.